

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Ex. RD17 - Eyguières - Convention de fonds de concours

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser le versement par le Département à la commune d'Eyguières d'un fonds de concours de 450 000,00 € pour les travaux de remise en état de la chaussée de la RD17 du PR34+655 au PR35+930 et du PR36+757 au PR38 et l'aménagement du giratoire par la commune,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante dont le projet est annexé au rapport.

La dépense de 450 000,00 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

La délibération n°51 du 21 octobre 2016 est abrogée.

A l'unanimité
M. PONS ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée